

LE GUIDE **2024-2025** DE LA CHASSE En Meurthe-et-Moselle



Ce guide vous est offert par nos partenaires

AU BIEN ALLER ARMURERIE J. WEBER

200 rue des Charmottes
88130 CHARMES

Tél. : 03 29 37 26 95

contact@aubienaller.com
www.aubienaller.com

 Au bien aller - Armurerie
Julien WEBER

CHASSE ADDICT

1 rue de la Plaine
88150 CHAVELOT

Tél. : 03 29 31 35 43

contact@chasse-addict.com
www.chasse-addict.com

 Chasse Addict

ARMURERIE GRAND EST

10 rue du Pré Contal
54300 LUNÉVILLE

Tél. : 03 83 73 39 08

www.armurerie-grand-est.fr
rousselsports@wanadoo.fr

ARMURERIE BEAU REPAIRE

51 chemin de la Cocotte
88140 BULGNÉVILLE

Tél. : 08 99 79 24 90

armureriebeauirepaire@orange.fr
www.armurerie-beauirepaire.com

 SAS Armurerie Beau Repaire

ARMURERIE BARRAS SARL VITTEL CHASTIR

Ball Trap de Vittel
Chemin du Haut de Vittel
88800 THEY-SOUS-MONTFORT

Tél. : 03 29 08 20 23

armurerie.barras@orange.fr

LES GRANDES MAURIÈRES DRESSAGE CHASSE

Guillaume Moreau
23 rue Sully
54800 JARNY

Tél. : 06 81 49 27 78

contact@lesgrandesmaurieres.fr
www.lesgrandesmaurieres.fr

 Guillaume Moreau
(Les Grandes Maurières)

Chasse et Territoire de l'Est

Maison de la Chasse et de la Nature

1, rue de la Passotte - 57070 Metz

03 87 75 82 82 - contact@ctde.fr

Le spécialiste des accessoires de la chasse et du chasseur



Adhérents à la FDC57
(permis validé en moselle ou adhérent territorial)

Bénéficiez de 5 à 50% de réduction

Visitez notre site www.ctde.fr

FÉDÉRATION DES CHASSEURS

ADMINISTRATEURS

1

Daniel ROESER
Vice-président

06 24 55 70 68
daniel.roeser0499@orange.fr

2,3

Jean-Claude MARCHAL
06 84 77 64 49
marchalj@cwanadoo.fr

4A, 4B, 5

Lorris ANTONINI
06 73 11 75 03
lorris-54@hotmail.fr

6, 7

Laurent GOEHLINGER
06 09 59 32 34
genevieveetlaurent.
goehlinger@sfr.fr

8A, 8B, 9

Patrice NONDIER
Trésorier
06 18 51 14 67
patricenondier@gmail.com

11

Nathan FLURY
06 32 09 42 32
nathan.flury54@gmail.com

12

Olivier HOUOT
06 22 28 43 64
olivier.houot2@wanadoo.fr

Suppléant
Bruno BACUS
06 11 89 64 33
bruno.bacus@yahoo.fr

13, 14

Michel LORRAIN
Secrétaire
06 07 77 37 03
m.lorrain@wanadoo.fr

15

Jean-Pierre CALLAIS
06 80 57 26 28
callaisjp2@hotmail.com

16

Patrick MASSENET
Président
06 12 77 77 53
patrick.massenet@orange.fr

17, 19

Elise DEZAVELLE
06 31 23 95 01
elise.dezavelle@orange.fr

18, 20 21

Philippe GOETZMANN
Vice-président
07 81 58 40 62
philippe.goetzmann@free.fr

22, 31, 32

Frédéric MOREL
06 81 39 98 91
fredericmo@west-telecom.com

24, 25

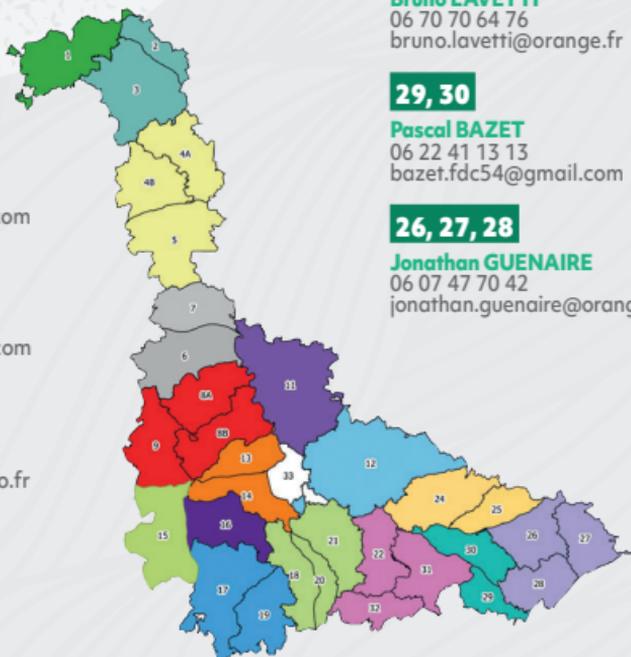
Bruno LAVETTI
06 70 70 64 76
bruno.lavetti@orange.fr

29, 30

Pascal BAZET
06 22 41 13 13
bazet.fdc54@gmail.com

26, 27, 28

Jonathan GUENAIRE
06 07 47 70 42
jonathan.guenaire@orange.fr



FÉDÉRATION DES CHASSEURS (suite)

 **Pour nous écrire:**

CS 70025 - 54702 Pont-à-Mousson Cedex

 **Pour nous rendre visite:**

ZA Atton Sud - Rue Pierre-Adt - 54700 Atton

 03 83 81 67 98  www.fdc54.com  contact@fdc54.com

DIRECTEUR : Gaspard VAUTRIN

07 88 59 35 95 • gvautrin@fdc54.com

SERVICE ADMINISTRATIF

Delphine BAILLY

Comptabilité

03 83 80 80 82

dbailly@fdc54.com

Charlotte FONTY

Inscriptions permis de chasser,
communication, formations

03 83 80 80 83

cfonty@fdc54.com

Nathalie DESWARTE

Accueil, validations permis de
chasser, destruction nuisibles

03 83 81 67 98

ndeswarte@fdc54.com

Carole L'HUILLIER

Dégâts de gibier

03 83 80 80 84

clhuillier@fdc54.com

SERVICE POLICE

Chargé de la surveillance des territoires

Romuald GOLUCH

Chef de service

07 88 31 70 06

rgoluch@fdc54.com

Tanguy GALLOIS

Secteur
Lunéville/Bayonnais

06 82 74 11 39

tgallois@fdc54.com

Benjamin LAGRUE

Secteur Nancy/Toul/
Pont-à-Mousson

06 82 74 11 53

blagrue@fdc54.com

SERVICE TECHNIQUE

Manuel LEHALLE

Responsable du service technique
Commission grand gibier • Plans
de chasse grand gibier • ACCA
Gestion des arrêtés
03 83 80 80 87 - 06 07 80 08 46
mlehalle@fdc54.com

Fabien DASQUE

Formations permis de chasser
et sécurité décennale •
Louvetiers • Prêt de clôtures
03 83 80 80 89
06 81 54 44 84
fdasque@fdc54.com

Célestin JOBLOT

ICE • Petit gibier •
Gibier d'eau •
Suivi forêt gibier •
Éducation
à l'environnement
Bayon
Lunéville
06 80 72 36 10
03 83 80 80 86
cjoblot@fdc54.com

Gilles MAUGICE

Gestion de la
réimplantation
du faisan commun •
Estimation des
dégâts sur le nord
du département •
Police de la chasse
Pays-Haut
07 85 81 06 18
gmaugice@fdc54.com

Emric MIGOT

ACCA Gestion
administrative •
Piégage • Plans
de prévention •
ESOD
Toul
Pont-à-Mousson
03 83 80 80 81
06 43 37 47 61
emigot@fdc54.com

SERVICE SCIENTIFIQUE

Moana GRYSAN

ISNEA
03 83 80 80 88
06 79 16 39 52
mgrysan@fdc54.com

Lou MORYN

Chargée de missions
Éducation à la nature
03 83 80 80 88
07 70 04 58 88
lmoryn@fdc54.com

Yann PARMENTIER

Chargé de missions
Cartographie
03 83 80 80 88
06 33 93 20 88
yparmentier@fdc54.com

LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

QUELS SONT LEURS RÔLES ?

« Les lieutenants de louveterie sont nommés par l'autorité administrative et concourent, sous son contrôle, à la destruction des animaux nuisibles. »
(art. L427-1 du Code de l'environnement).

1, 2

Pierre WILLEMEN

06 07 10 93 25

willeminpierre@wanadoo.fr

3

Benoît THISSE

06 67 60 50 09

benoit.thisse70@outlook.fr

4A, 4B

Marc BOUVET

06 34 52 50 40

relaimargot54@orange.fr

5, 6, 7

Kévin DELON

06 10 92 26 91

kevin.delon7@orange.fr

6, 7

Jean-Marc BRIER

06 12 65 02 53

jeanmarcbrier@hotmail.fr

8A

Nathalie FONTY

06 72 06 67 71

nfonty@orange.fr

8B

Stéphane CAILLOUX

06 72 40 60 83

stephanecailloux564@gmail.com

9

Benjamin POUILLION

06 72 83 02 60

benjamin.pouillion@gmail.com

11

Rémi BRICE

06 24 32 04 01

remibrice54@gmail.com

Christian GEORGES

06 89 57 84 79

christian.georges5@orange.fr

12

Régis RECEVEUR

06 50 28 61 40

regis.receveur@laposte.net

Yannick HENRY

06 24 30 36 06

yhenry57@icloud.com

13

Luc RIBON

06 18 11 61 13

ribon.luc2@wanadoo.fr

14

Arnaud ROSLEY

06 77 09 42 57

arnaud.rosley@orange.fr



15, 17

Éric MALJEAN

06 77 38 22 63

eric.maljean@wanadoo.fr

Dominique VALLANCE

06 13 09 93 92

dominique.vallance@wanadoo.fr

16

Pascal BONNE

06 12 50 25 78

pascalbonne1@orange.fr

18, 20, 21

Gilles GROSDIDIER

Président

06 11 40 04 00

gilles.grosdidier@wanadoo.fr

19

Dominique VALLANCE

06 13 09 93 92

dominique.vallance@wanadoo.f

22

Denis RAPENNE

06 81 16 01 67

denis.rapenne@gmail.com

24, 25

David DIMEY

06 10 86 87 08

david.dimey@dimeytp.fr

26, 28

Alain DIMEY

06 77 39 94 48

dimey.alain@free.fr

27

Jean-Louis SEYER

06 82 06 79 32

jl.seyer@orange.fr

29

Patrice GRANDCLER

06 03 75 52 47

patrice.grandcler54@hotmail.com

30, 31

Bruno CANTENEUR

06 24 29 11 31

brunocanteneur54@wanadoo.fr

31

Vincent DENIS

06 22 44 92 57

vincentdenisatc@gmail.com

32

Thierry PELON

06 18 35 27 34

fortuna54710@yahoo.fr

33

Patrick LATA CZ

06 64 75 14 99

patricklatacz@hotmail.com

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC

Michel LORRAIN
m.lorrain@wanadoo.fr
06 07 77 37 03

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

Sébastien URWALD
urwald54@gmail.com
07 62 53 36 25

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Peter GORNER
06 11 48 41 82
pedro.gorner@gmail.com

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Robert VIDAL
robert.vi54@gmx.fr
06 34 56 03 80

CHASSERESSES DE FRANCE - 54

Élodie LAPOINTE-NEVES
lapointe.elodie@gmail.com
06 13 95 34 30

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

Joris DUMONT
assojc54@gmail.com
07 82 43 39 50

ASSOCIATION DES PIÉGEURS

Philippe GOETZMANN
philippe.goetzmann@free.fr
07 81 58 40 62

UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIEN DE ROUGE

Benjamin ORDITZ
unucr54@gmail.com
07 85 60 02 40

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

**Direction régionale
Grand Est**
Bâtiment Moselle
Chemin du Longeau
à Rozérieulles
57160 Moulins-lès-Metz
03 87 52 14 56
dr.grand-est@ofb.gouv.fr
**Service départemental
en Meurthe-et-Moselle**
sd54@ofb.gouv.fr



Votre boutique et armurerie

1 RUE DE LA PLAINE - (88150) CHAVELOT



03.29.31.35.43

gros stock



WWW.CHASSE-ADDICT.COM

HÄRKILA

Barbour

Seeland



SWAROVSKI



LE CRÉMEAU

ZEISS

Blaser

QUAND CHASSER LES PRINCIPAUX GIBIERS ?

OUVERTURE GÉNÉRALE : 15 SEPTEMBRE 2024 À 8H00

FERMETURE GÉNÉRALE : 28 FÉVRIER 2025 AU SOIR

- Chasse à courre à cor et à cri du 15 septembre 2024 au 31 mars 2025
- Vénerie sous terre du 15 septembre 2024 au 15 janvier 2025

	JUIN	JUILL.	AOÛT
Sanglier ⁽¹⁾	1 ^{er}	5 6	
Chevreuil	1 ^{er}	Brocard	
Cerf (CEM1 - CEM2)			
Cerf, biche, faon			
Lièvre			
Perdrix grise			
Perdrix rouge			
Faisan			
Lapin de garenne			
Renard	1 ^{er}	5 6	
Putois, belette, hermine, martre, fouine			
Corvidés			
Blaireau			
Migrateurs			

Obligation de saisir en ligne tous les prélèvements des animaux soumis à plan de chasse dans les 48h qui suivent les prélèvements en battue ou à l'affût.

- En tir individuel
- En tir individuel, en battue en plaine et dans les bois de moins de 50 ha
- Battue et tir individuel
- Plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département

	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.
	14 15					28
	14 15					28
1	14					
	15	4 5				28
		1 ^{er}		31		
	15		1 ^{er}			
	15				31	
	15				31	
	15					28
	14 15					28
	15					28
	15					28
	15					28

Voir les arrêtés en temps voulu

Les gibiers d'eau et de passage font l'objet d'un arrêté ministériel.
S'informer des dates d'ouvertures-fermetures auprès
de la Fédération ou sur www.fdc54.com

DATES À RETENIR

ADHÉSION

1^{er} juin : Date limite de paiement des adhésions

PLAN DE CHASSE

Déclaration 48 heures

10 mars : Date limite retour des demandes de PC.

3^e dimanche de septembre : Ouverture générale.

PLAN DE GESTION LIÈVRE

1^{er} juillet : Envoi des demandes des plans de gestion lièvre.

31 juillet : Date limite de réception des plans de gestion lièvre.

PRÉVENTION

15 mars : Date limite d'envoi des conventions de cultures à gibier.

1^{er} juin : Date limite d'envoi des conventions pour bandes enherbées.

1^{er} juin : Date limite d'envoi des conventions clôtures
(maïs et cultures de printemps).

15 octobre : Date limite envoi des conventions clôtures (céréales d'automne).

1^{er} décembre : Date limite de retour des Comptes Rendus de destruction.

ESOD

1^{er} mars : Dépôt des demandes.

30 septembre : Date limite de modification du plan de prévention.

PLANS DE PRÉVENTION

1^{er} juin : Date limite de modification du plan de prévention.

VIE DE VOTRE ACCA

Entre le **1^{er} avril** et **30 juin** : Assemblée Générale.

Avant le **1^{er} avril** : Courrier pour les membres extérieurs.

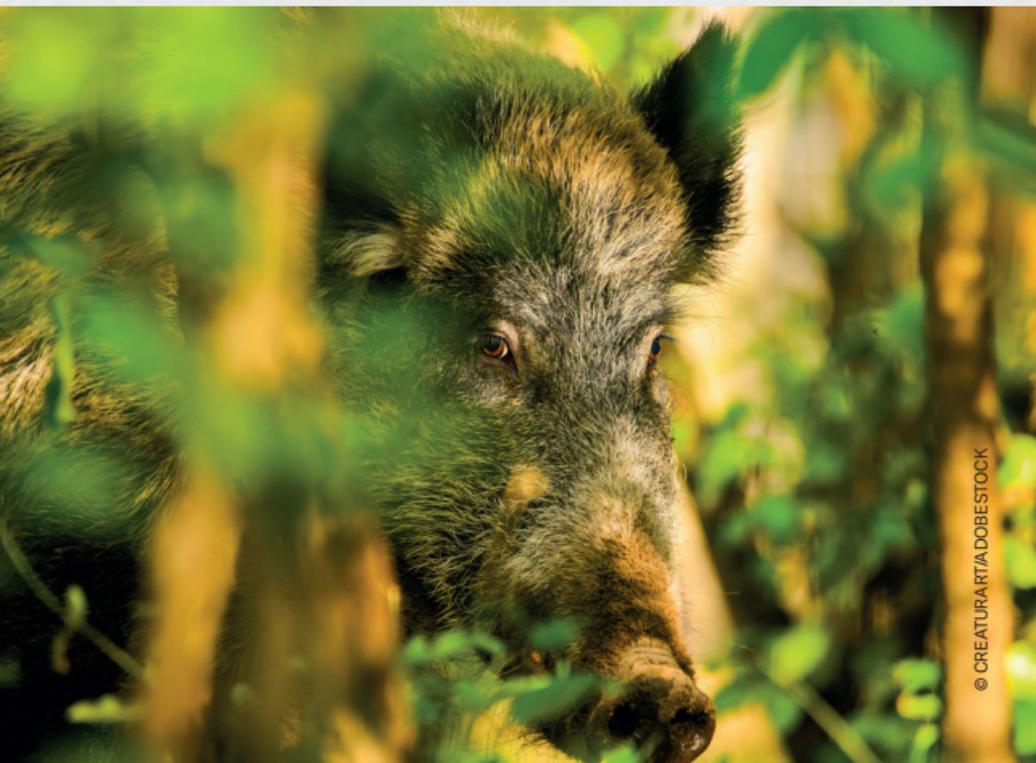
CHASSE DANS LES CULTURES À RISQUES

LES CULTURES DE MAÏS

Les cultures de maïs sont particulièrement sujettes aux dégâts de sangliers. Les battues aux suidés sont autorisées à partir du week-end qui précède le 14 juillet en Meurthe-et-Moselle, sous déclaration à la fédération par mail à rgoluch@fdc54.com et déclaration à la mairie 24 heures au préalable.

Pour limiter les dégâts que peuvent commettre les animaux, nous vous invitons à chasser les cultures soumises à de fortes pressions.

N'oubliez pas que la sécurité est le maître-mot et que vous devez avoir renouvelé votre validation pour pouvoir chasser.





Armurier Diplômé de l'Ecole de Liège

Venez découvrir un des plus grand choix
d'armes rayées, d'optiques, de munitions,
de vêtements et d'accessoires !

EN STOCK

Julien et Rémy, 2 armuriers diplômés,
accompagnés de Stéphanie et Camille,
mettent à votre service leur savoir-faire,
avec un conseil de qualité.

Au Bien Aller, une équipe expérimentée !

Dépositaire officiel



*Voir conditions en magasin

Paiement en douceur, simple et rapide
Avec votre carte bancaire en 3 ou 4 fois sans frais*

Z.A. de l'Hermitage - 200 rue des Charmottes
88130 CHARMES - Tél : 03 29 37 26 95

www.aubienaller.com -
Parking réservé à la clientèle

LISTE DES CONDUCTEURS UNUCR

 **Délégué:** M. ORDITZ Benjamin

 **Coordonnées:** 07 85 60 02 40 - unucr54@gmail.com

> Leur intervention est gratuite

ARNOULD David

54670 CUSTINES
06 76 79 15 96

BENOÎT Jean-Michel

54200 CHOLOY-
MENILLOT
06 02 06 98 11

BONNE Pascal

54113 MONT-
LE-VIGNOBLE
06 12 50 25 78
09 52 37 32 59

CIRET Baptiste

54113 CHARMES-
LA-CÔTE
06 70 99 57 07

GARNAUD Sébastien

54470 ESSEY-
MAIZERAIS
06 72 28 03 25

GENNESON Dominique

54700 ATTON
06 24 47 22 26

GRÉGOIRE Aline

54260 FRESNOIS-
LA-MONTAGNE
06 85 16 33 86
03 82 23 48 41

GRÉGOIRE Michel

54260 FRESNOIS-
LA-MONTAGNE
06 73 24 39 92
03 82 23 48 41

HUGOT Jean-Luc

54120 MERVILLER
06 09 50 31 54

KELLER Sébastien

88600 LE BOULAY
06 46 02 39 73

KOEHLI Emmanuel

54120 BERTRICHAMPS
06 73 60 24 65
03 83 71 13 09

LOUIS Patrick

54230 CHAVIGNY
06 86 86 76 56

MARMET Richard

54380 SAIZERAIS
06 41 75 59 71

MASSAUX Fabrice

54380 GEZONCOURT
07 89 36 54 23
03 83 80 37 06

ORDITZ Benjamin

54380 VILLERS-
EN-HAYE
07 85 60 02 40

ROCHOTTE Cyril

54300 FLIN
06 19 89 74 56

RIEDER Roméo

54320 MAXÉVILLE
06 08 58 05 19

RITZ Thierry

55201 NONSARD-
LAMARCHE
06 70 82 42 59

SEIDL Laurent

54600 VILLIERS-
LES-NANCY
06 83 24 49 44

SIMMER Roger

54380 LANDREMONT
06 82 39 43 84
03 83 23 60 70

SIMON Michel

54480 BERTRAMBOIS
06 06 66 89 17
03 83 42 56 02

THIBOUT Jessy

88630 MAXEY-
SUR-MEUSE
07 80 59 90 79

VIOLE Jordan

54670 MILLERY
06 66 40 06 88

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La sécurité concerne aussi les autres usagers de la nature, il est de la responsabilité des organisateurs de prévenir quiconque qu'une action de chasse est en cours.

DÉCLARATION DES BATTUES

(Arrêté préfectoral annuel)

- Du week-end qui précède le 14 juillet à l'ouverture générale pour protéger les cultures sur pieds, pour les espèces « sangliers et renards » : déclaration des battues 24 heures à l'avance en mairie pour affichage.
- Les jours de chasse en battue du grand gibier doivent être précisés sur un calendrier et enregistrés avant le 15 septembre sur le site Internet de la FDC 54 par le déclarant lui-même.

Ils doivent également être affichés en Mairie.

PANNEAUX « CHASSE EN COURS »

Il est obligatoire de signaler toute chasse en battue par des panneaux « chasse en cours » qui seront placés à toutes les voies ouvertes à la circulation du public (routes, sentiers balisés, pistes cyclables) avant qu'elle ne débute

et impérativement enlevés dès qu'elle se termine. Les panneaux ne sont pas obligatoires en chasse individuelle. Il est interdit de tirer depuis, à travers et en direction d'une route ou chemin public, d'une voie ferrée, d'une habitation et de ses dépendances.

GILET FLUORESCENT

Le port du gilet fluorescent, de préférence orange, ou rouge couvrant le dos et le torse est obligatoire pour tous les participants à l'action de chasse et la recherche des animaux blessés (il n'est pas obligatoire pour la chasse aux migrateurs et la chasse individuelle).

TRANSPORT

Lors des déplacements en véhicule, il est obligatoire de transporter les armes démontées ou déchargées et placées dans un étui. Lors des déplacements à pied, il convient de transporter les armes déchargées et ouvertes (fusil cassé, culasse ouverte ou enlevée).

COMPORTEMENT DU CHASSEUR

AU POSTE

- Les chasseurs doivent repérer la position de leurs voisins et prendre contact avec eux.
- Tout chasseur doit être posté ventre au bois, tirer au rembuché en respectant l'angle de 30° minimum.



- Ne quittez votre poste sous aucun prétexte durant la traque. À la fin de chaque traque, mettez les chiens en laisse et ramenez-les aux voitures.
- Ne chargez votre arme qu'une fois au poste.
- Tir à balle obligatoire pour le grand gibier.
- Chaque chasseur est responsable de son tir.
- Tout tir doit être fichant: position debout obligatoire.
- Ne suivez jamais un gibier avec les canons dirigés vers vos voisins.
- Ne déplacez pas un animal, soumis au plan de chasse sans dispositif de marquage.
- La sécurité n'a pas de prix. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse.
- La courtoisie est de rigueur envers tous les autres utilisateurs de la nature.

⊗ SONT INTERDITS

- Le tir de nuit.
- Le tir de la gélinotte des bois, du coq et de la poule de bruyère.
- Le tir de la perdrix et du faisan au poste à l'agrainée ou à proximité d'abreuvoirs.
- Le tir de la bécasse à la passée et à la croule.
- L'emploi de sources lumineuses, de miroirs à facettes, de disques ou de bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux.
- L'emploi d'autres armes ou instruments de propulsion que les armes à feu ou les arcs.
- L'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides.

L'Armurerie



Beau Repaire

Chasse • Pêche • Sport & Loisirs

Chasse **Pêche**

Armes neuves et d'occasions
Réparation, montage,
optiques, tous accessoires...
Alimentation Canine

Coutellerie
Outdoor
Autodéfense
Paintball et Airsoft

300m² de magasin dédié

- à la chasse,
- à la pêche
- à l'auto-défense,

Bulgnéville

51, chemin de la cocotte
88140 Bulgnéville
Tél. 0899 792 490

www.armurerie-beaurepaire.com



EN PRATIQUE

TEMPS DE NEIGE

Arrêté préfectoral annuel

La chasse en temps de neige est interdite, à l'exception :

- de la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés à condition qu'ils soient libres de glace, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé;
- de l'application du plan de chasse du grand gibier;
- de la chasse du renard, du ragondin, du pigeon et du rat musqué;
- de la chasse à courre et de la vénerie sous terre;
- des oiseaux issus d'élevage (perdrix grise, rouge et faisans) pour les établissements professionnels de chasse.

POSTES DE TIR

Arrêté préfectoral du 18/11/1994, modifié au 30/04/2014

La construction, l'aménagement et l'utilisation de postes de tir dont le plancher ou le siège excèdent la hauteur de 1,50 mètre sont interdits à moins de 100 m de la limite des territoires de chasse voisins, sauf accord écrit entre les détenteurs des droits de chasse concernés.

AGRAINAGE

Sous réserve d'un plan de prévention accepté par la Fédération

En plaine: toute forme de nourrissage et d'appâtage destinée au grand gibier

est interdite ainsi que sur les plans de chasse d'une surface boisée inférieure à 80 ha. L'agrainage et l'appâtage ne sont autorisés que dans un but préventif et dissuasif.

L'agrainage linéaire doit avoir lieu à plus de 200 m des lisières forestières et ne doit pas entraîner de dégradation de la voirie forestière, les points fixes à 500 m de la plaine. Seuls sont autorisés les aliments naturels suivants : céréales grains y compris maïs grain, pois, pommes, poires, sel, goudron de Norvège et crude ammoniac.

PLAN DE PRÉVENTION

Pour agrainer, un plan de prévention est obligatoire depuis 2007. Il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la Fédération avant le 1^{er} juin.

Pas de plan de prévention = agrainage interdit.

PLANS DE CHASSE

Chevreaux: pour le chevreuil, possibilité de baguer les adultes (CHI) avec des bracelets jeunes (CHIJ), à partir du 1^{er} février.

Sangliers: il existe désormais deux bracelets. Un bracelet SAI permettant de baguer tous les sangliers sans distinction de sexe ou de poids, et un bracelet SAF, destiné exclusivement aux femelles de plus de 50 kg eviscérées.

LES GRANDS CERVIDES

LA DÉFINITION DU CERF « CEM1 »

• Définition du CEM1 :

CEM1, possibilité de marquage de tous les cerfs mâles ne présentant aucun andouiller au-dessus de la chevillure sur au moins un merrain et ce quel que soit le nombre d'andouillers du second merrain et les jeunes de moins d'un an sans distinction de sexe (le cerf à fourches est exclu de cette catégorie et devra être bagué CEM2).

NB : Un andouiller est une pointe d'au moins 5 cm mesurée depuis la courbure supérieure de sa jonction avec le merrain.

CES DEUX CERFS SONT CEM1



RAPPEL

• La définition du CEM2 reste inchangée : possibilité de marquage sur tous les cerfs mâles coiffés et les jeunes de moins d'un an sans distinction de sexe.

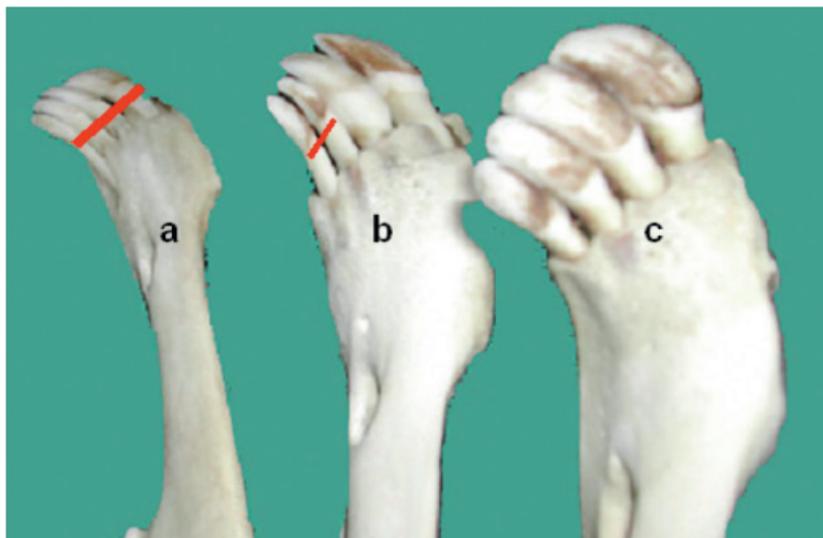
À partir du 01/02 de la saison en cours, possibilité de baguer les biches (CEF) avec des bracelets de faons (CEIJ).

L'ÂGE DES ANIMAUX PAR LEURS MÂCHOIRES

INDICATEURS DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUE (ICE)

La Fédération s'est engagée dans la mise en place des ICE dans les massifs 27 et 28. Dans ce contexte, il convient que les adhérents de ces massifs pratiquent la pesée des faons de cerfs la saison prochaine. Celle-ci doit être faite avec un animal non éviscéré, sans arrondir le poids. Merci de vous rapprocher de **Jonathan GUENAIRE**, administrateur en charge des cervidés, au 06 07 47 70 42, pour de plus amples renseignements.

SCHÉMA RELATIF À LA DÉTERMINATION DE L'ÂGE DES GRANDS CERVIDÉS



- a** : faon de l'année avec les trois incisives et la canine étroite
 - b** : animal d'un an avec les deux incisives définitives (larges)
 - c** : animal de plus d'un an avec les quatre labiales définitives (larges).
- Les dents lactéales (de lait) sont marquées par le trait de couleur rouge.

LES HEURES DE CHASSE

(JUIN 2024 - FÉVRIER 2025)

► Le jour correspond à la période comprise entre une heure avant le lever et une heure après le coucher du soleil du chef-lieu du département. Vous trouverez ci-après les horaires légaux de chasse, hormis pour le gibier d'eau avec ses spécificités. Les horaires sont ceux du dimanche pour la Meurthe-et-Moselle. Pour les autres jours, ils sont légèrement différents.

JUIN 2024

1 ^{er} juin	04h34	22h31
9 juin	04h30	22h38
16 juin	04h29	22h42
23 juin	04h31	22h44
30 juin	04h34	22h43

JUILLET 2024

7 juillet	04h39	22h41
14 juillet	04h46	22h36
21 juillet	04h54	22h29
28 juillet	05h02	22h20

AOÛT 2024

4 août	05h12	22h10
11 août	05h21	21h58
18 août	05h31	21h46
25 août	05h41	21h32

SEPTEMBRE 2024

4 septembre	05h51	21h18
8 septembre	06h01	21h04
15 septembre	06h11	20h49
22 septembre	06h21	20h34
29 septembre	06h31	20h19

OCTOBRE 2024

6 octobre	06h41	20h05
13 octobre	06h51	19h51
20 octobre	07h24	19h37
27 octobre	06h13	18h25

NOVEMBRE 2024

3 novembre	06h24	18h13
10 novembre	06h35	18h03
17 novembre	06h45	17h54
24 novembre	06h56	17h48

DÉCEMBRE 2024

1 ^{er} décembre	07h05	17h43
8 décembre	07h13	17h41
15 décembre	07h19	17h41
22 décembre	07h23	17h44
29 décembre	07h25	17h49

JANVIER 2025

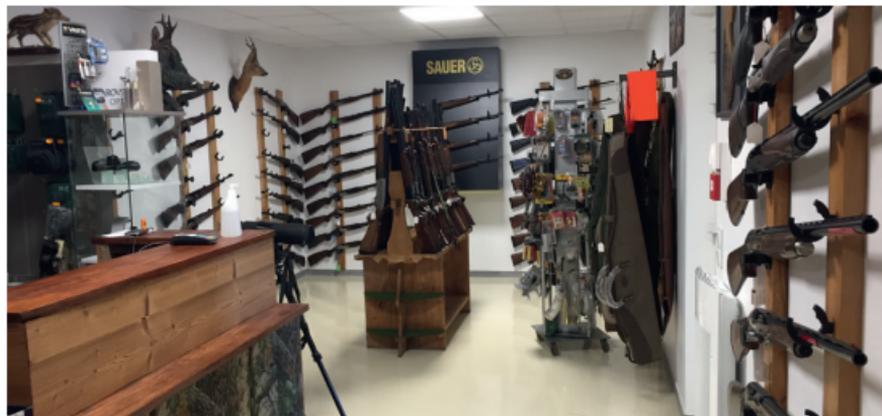
5 janvier	07h25	17h56
12 janvier	07h22	18h04
19 janvier	07h17	18h14
26 janvier	07h10	18h25

FÉVRIER 2025

2 février	07h01	18h36
9 février	06h50	18h48
16 février	06h38	18h59
23 février	06h26	19h10
28 février	06h16	19h18

SARL VITTEL CHASTIR ARMURERIE BARRAS

**Nouvelle adresse,
l'armurerie se trouve désormais
sur le ball trap**



Du mardi au vendredi
de 10h à 12 et de 14h15 à 19h
et le samedi
de 10h à 12h et de 14h15 à 18h

*Armes, Munitions, Optiques,
Vêtements Montage, réglage
Atelier de réparation
Ball Trap et sanglier courant
Pas de tir 100 mètres*



ARMURERIE BARRAS - SARL VITTEL CHASTIR
Des professionnels diplômés à votre service

Chemin du haut de Vittel 88800 THEY/S/MONTFORT
Tél : 03 29 08 20 23



Recevez 10€
en carte cadeau
dès 70€ d'achat
au rayon chasse*

Cachet du magasin lors de l'utilisation de l'offre.

*Offre valable uniquement sur les articles chasse, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Valable une seule fois du 29/06/2024 au 29/09/24 dans vos magasins Decathlon Nancy et Longwy sur présentation auprès d'un conseiller chasse, de ce guide de la chasse imprimé par la fédération 54 et d'un compte de fidélité Decathlon. Date de validité des cartes cadeaux 01/12/2024. Retrouver les conditions d'utilisation des cartes cadeaux sur notre site [decathlon.fr](https://www.decathlon.fr). En cas de commande d'articles non présents en magasin, la carte cadeau sera remise après la livraison des produits.

SOLOGNAC